



Les organisations syndicales du ministère du travail

A

Monsieur le 1^{er} Ministre
Monsieur le Ministre du Travail et de la Fonction Publique
Monsieur le Ministre du Budget

Objet : Demande d'ouverture rapide de négociations

Lettre ouverte

Messieurs les ministres,

Le décret « cadre » du 11 novembre 2009, portant application d'un Nouvel Espace Statutaire pour les corps de B de la Fonction Publique d'État, a majoritairement été rejeté par les organisations syndicales.

Le ministère du travail ne fait pas exception à ce rejet massif du NES, notamment concernant les agents dont le corps est classé en CII, à savoir les contrôleurs du travail.

Les agents, avec leurs organisations syndicales se sont exprimés très largement contre les effets et conséquences de ce NES. Loin de répondre à leurs revendications légitimes portées depuis de nombreuses années, afin de préserver et renforcer la spécificité du statut particulier du corps des Contrôleurs du Travail, ce NES méconnaît les qualifications et technicités mises en œuvre par les agents de ce corps pour effectuer leurs missions de protection des droits des salariés qui est au centre des missions historiques de notre ministère.

La mobilisation des agents, lors d'une grève appelée par toutes nos organisations syndicales le 6 mai dernier, a largement démontré leur rejet du NES. Une motion adoptée majoritairement par près de 400 contrôleurs du travail présents à l'assemblée générale le matin et soutenue par une manifestation parisienne de 600 agents l'après-midi, donne légitime mandat à l'ensemble des OS pour porter et exiger l'ouverture de négociation sur les revendications suivantes :

- Pas d'entrée du corps des Contrôleurs du Travail dans le NES,
- Respect du statut particulier et de la spécificité des Contrôleurs du Travail,
- Grille indiciaire du A type pour les Contrôleurs du Travail.

Cette motion a d'ailleurs été présentée le même jour aux représentants du ministère du travail.

Depuis, les OS ont participé à une première réunion « d'échanges » avec le DAGEMO (représentant du ministère du travail) le 17 juin dernier.

Nous attendons une prise de position du ministre sur cette plateforme commune.

Il nous a été répondu que le seul mandat détenu était l'application du NES ! Que la prise de position, qui consiste à l'application d'une grille de A type pour les contrôleurs du travail, dépendait d'un arbitrage gouvernemental.

Les contrôleurs du travail, garants du droit et du respect de la réglementation par les entreprises en toute indépendance au regard d'influences extérieures indues, et ce quelle que soit leur affectation, attendent un signe fort du gouvernement.

Pour qu'ils soient entendus

- en reconnaissance de leurs spécificités en termes de moyens, de statut et de rémunérations
- dans les revendications portées par leurs OS

Nous exigeons que soient rapidement engagées avec nos organisations syndicales représentatives une négociation sur les 3 points de la motion.

Salutations syndicales.